

PROCES VERBAL

CONSEIL DU 03 Avril 2025

Convocation du 24 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Madame D. LEJEUNE adjointe, et Messieurs F.TANTY et D. VERNIOL adjoints
J. CHEUL, D. BENOIST, D. CHOLLEY, S. DROIT, G. BOUAZIZ conseillers municipaux

Étaient absents excusés : C.DE BEIR, (pouvoir à Mme LEJEUNE) et T. GARNIER (pouvoir à Mr BOUTIN).

Le quorum est donc atteint.

Élection du secrétaire de séance :

Madame D. BENOIST est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR selon la convocation délivrée aux conseillers municipaux par voie électronique le 24 Mars 2025:

- Approbation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2025
- Approbation du Compte Financier unique 2024
- Affectation du résultat au budget primitif 2025
- Vote des taux d'imposition
- Approbation Fongibilité des crédits
- Vote du Budget primitif 2025
- Subvention au comité des fêtes
- Signature du marché public : terrain multisports

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 06 Mars 2025

N'appelant aucune remarque, le procès-verbal du 06 mars est approuvé à l'unanimité.

2-Approbation du Compte Financier Unique de 2024 (délibération 10-2025)

A.BOUTIN explique aux conseillers que dorénavant il n'y aura plus un compte de gestion émis par la trésorerie et un compte administratif tenu par la commune car ces deux comptes sont fusionnés en un Compte Financier Unique.

Il laisse le soin de présenter les différentes dépenses et recettes de l'année 2024 à F.TANTY, 1^{er} adjoint, en charge des finances communales.

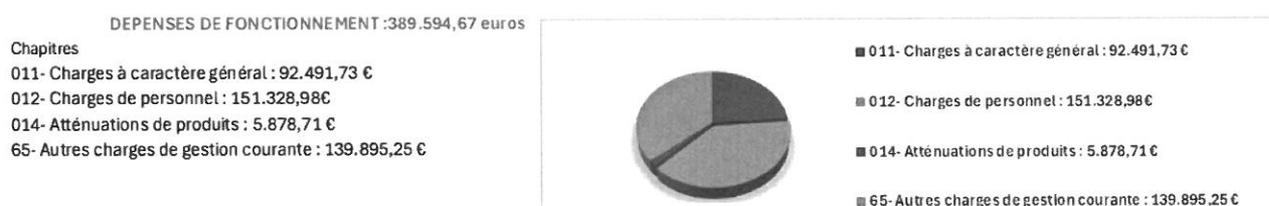
Les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 s'élèvent à 389.594,67 euros.

Le chapitre 011-Charges à caractère général s'élève à 92.491,73€ euros ; il y a une hausse due principalement aux versements effectués pour la garderie étant donné qu'il y a eu une mise à niveau afin que les dépenses soient effectuées sur une année entière et non à cheval sur deux années.

Le chapitre 012-Charges de personnel est en augmentation à 151.328,98 euros dû à l'emploi d'un agent contractuel pour remplacer un agent titulaire en congé longue maladie

Le chapitre 014-Atténuation de charges représente les remboursements effectués à Chartres Métropole pour les compétences reprises par l'agglo (gestion des eaux pluviales, eau et assainissement etc...) et est identique aux années précédentes à 5.878,71 euros.

Le chapitre 65- Autres charges de gestion courante s'élève à 139.895,25 euros. Il concerne les dépenses de garderie, d'école, de cantine, du syndicat de gymnase etc., les subventions aux différents organismes et au C.C.A.S de la commune ainsi que les indemnités des élus. Les dépenses liées à la restauration scolaire et versées à la communauté de communes des Portes Euréliennes sont en augmentation. La participation versée au Regroupement Pédagogique Intercommunal est en diminution du fait de la baisse de l'effectif scolaire de la commune (48 élèves en 2024)



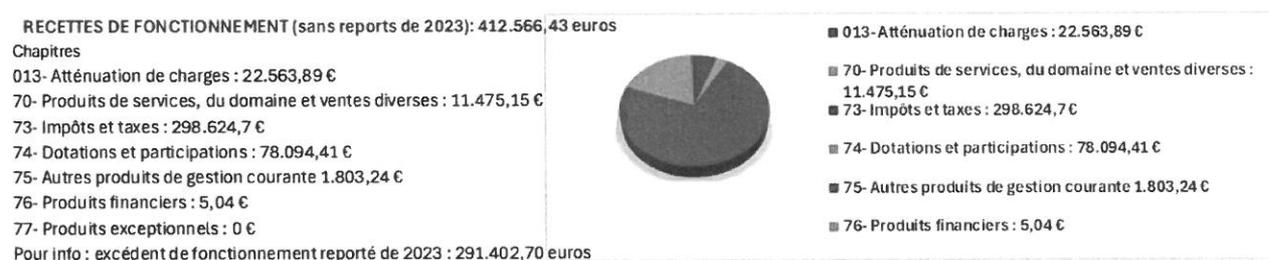
Les recettes de fonctionnement de l'année 2024 s'élèvent à 412.566,43 euros.

Le chapitre 013-Atténuation de charges concerne les remboursements des indemnités journalières des agents en arrêts maladie. Il est beaucoup plus élevé en 2024 compte tenu des remboursements effectués pour l'agent titulaire en congé longue maladie et s'élève à 22.563,89euros.

Le chapitre 70-Produits de services, du domaine et ventes diverses, concerne les recettes liées aux ventes et renouvellement de concessions du cimetière et les redevances d'occupation du domaine public. Ces recettes s'élèvent à 11.475,15 euros.

Le chapitre 73 et 74 - regroupent les reversements d'impôts et taxes, les dotations versées par l'Etat au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, les dotations pour les petites communes et le reversement de la TVA pour les dépenses de fonctionnements éligibles. Le chapitre 73 enregistre une recette de 298.624,7 et le chapitre 74 une recette de 78.094,41 euros.

Le chapitre 75 représentant une recette de 1.803,24 euros concerne les quelques dons faits à la commune, la location de la salle polyvalente, et la redevance des baux ruraux.



L'excédent de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement étant de 389.594,67 euros et les recettes étant de 412.566,43 euros auxquelles il convient de rajouter l'excédent de 2023 de 291.402,70 euros soit un montant total de recettes de 703.969,13 euros

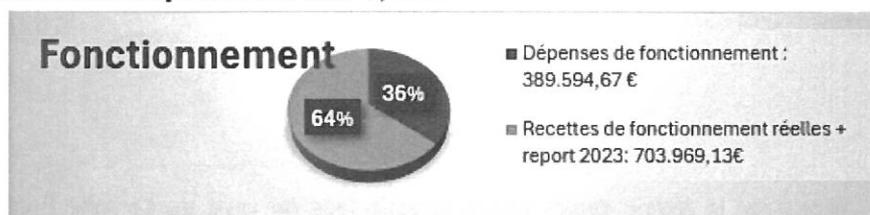
L'excédent de fonctionnement constaté pour l'année 2024 est de 314.374,46 euros.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 389.594,67 €

Recettes de fonctionnement réelles + report 2023: 703.969,13€

excédent de fonctionnement à reporter:314.374,46€



Les dépenses d'investissement de l'année 2024 s'élèvent à 84.390,30 euros.

Le chapitre 16 concernant le remboursement des emprunts est nul, la commune n'ayant plus aucun emprunt à rembourser.

Le chapitre 21- Immobilisations corporelles représente une dépense de 82.739,10 euros. En effet de nombreux investissements ont été finalisés en 2024 tels que la réparation de l'horloge du fronton de la mairie, la fabrication et la mise en place de notre nouvelle cloche à l'église, l'achat d'un nouveau tracteur et ses accessoires, le renouvellement du poste informatique de la mairie etc...

Le chapitre 23- Immobilisations en cours concerne des investissements commencés en 2024 mais non terminés. Ils sont d'un montant de 1651,20 euros .



Les recettes d'investissement de l'année 2024 s'élèvent à 40.344,99 euros.

Le chapitre 10-Dotations et fonds divers concerne principalement le reversement des taxes d'aménagements et le reversement de la TVA sur les investissements éligibles. Il représente une recette de 3.214,97€

Le chapitre 13- Subventions d'investissements concerne les fonds de concours versés par Chartes métropole. Il représente une recette de 37.220€



L'excédent d'investissement

Les dépenses d'investissement étant de 84.390,30 euros et les recettes étant de 40.344,99 euros auxquelles il convient de rajouter l'excédent de 2023 de 185.513,18 euros soit un montant total de recettes de 223.858,17 euros

L'excédent d'investissement constaté pour l'année 2024 est de 139.467,87 euros

INVESTISSEMENT

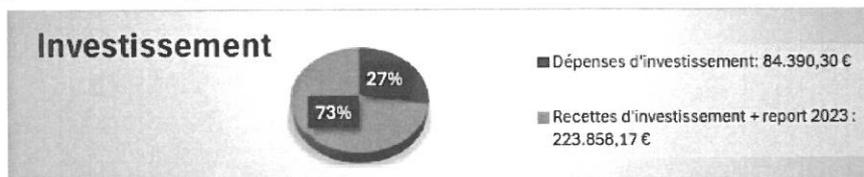
Dépenses d'investissement: 84.390,30 €

84 390,30 €

Recettes d'investissement + report 2023 : 223.858,17 €

223 858,17 €

excédent d'investissement à reporter : 139.467,87€



Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote du Compte Financier Unique, Le Conseil municipal, sous la présidence de Mr Tanty, approuve ce dernier, à l'unanimité.

2-Affectation du résultat de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025 (délibération 11-2025)

A.BOUTIN propose au conseil municipal de reporter l'excédent de fonctionnement de 2024 d'un montant de 314.374,46 euros à la section de fonctionnement du budget primitif 2025 et de reporter l'excédent d'investissement de 2024 d'un montant de 139.467,87 euros à la section d'investissement du budget primitif 2025.

le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025.

3.Vote des taux d'imposition 2024 (délibération 12-2025)

A.BOUTIN propose de maintenir les taux d'imposition votés les années précédentes aux mêmes pourcentages.

A savoir :

44,50% pour taxe foncière sur le bâti

33,55% pour la taxe foncière sur le non bâti

11,89% pour la taxe d'habitation

le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les taux d'impositions locales pour l'année 2025.

4.Fongibilité des crédits (délibération 13-2025)

A.BOUTIN rappelle au Conseil Municipal que la commune est passée à la norme comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023 et que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

5.Budget Primitif 2024 (délibération 14-2025)

A.BOUTIN laisse la parole à F.TANTY afin de présenter les propositions relatives au budget primitif 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour un montant de 792.028,46 euros

Le chapitre 011-Charges à caractère général s'élève à 334.297,82 euros.

Par prudence il est prévu un montant supérieur aux dépenses de 2024 pour l'énergie, qui augmente toujours, et 94.013,86 euros au compte 60633 en fond de roulement.

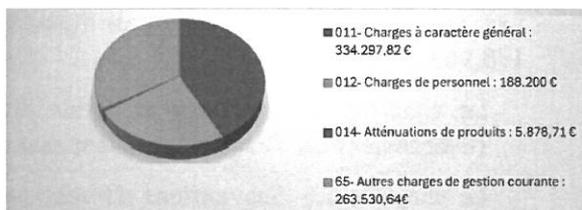
Le chapitre 012-Charges de personnel est en augmentation à 188.200 euros. Comme lors de la présentation du CFU, ces dépenses sont en augmentation dû à l'emploi d'un agent contractuel remplaçant. Il faudra noter que l'arrêt de l'agent en congé longue maladie entraine cependant des recettes par le remboursement des indemnités journalières versées.

Le chapitre 014-Atténuation de charges reste à 5.878,71 euros, aucune modification n'étant effectuée par rapport au compte financier unique 2024

Le chapitre 65- Autres charges de gestion est en diminution à 263.530,64 euros, les sommes dues pour la restauration scolaire étant connues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 792.028,46 euros

Chapitres	
011- Charges à caractère général : 334.297,82 €	334 297,82 €
012- Charges de personnel : 188.200 €	188 200,00 €
014- Atténuations de produits : 5.878,71 €	6 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante : 263.530,64€	263 530,64 €



Les recettes de fonctionnement de l'année 2025 sont prévues pour un montant équilibré aux dépenses pour un montant de 792.028,46 euros.

Le chapitre 013-Atténuation de charges concerne les remboursements des indemnités journalières des agents en arrêts maladie. Il s'élève à 13.023 euros.

Le chapitre 70-Produits de services, du domaine et ventes diverses, concerne les recettes liées aux ventes et renouvellements de concessions du cimetière et les redevances d'occupation du domaine public. Ces recettes s'élèvent à 8.388 euros.

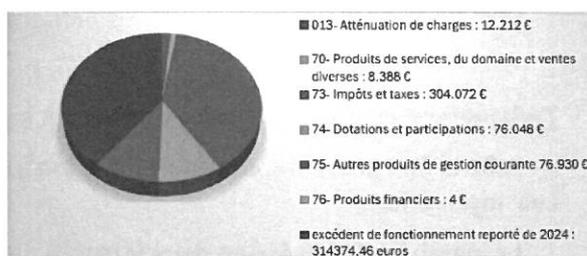
Les chapitres 73 et 74 - regroupent les reversements d'impôts et taxes, les dotations versées par l'Etat au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, les dotations pour les petites communes et le reversement de la TVA pour les dépenses de fonctionnements éligibles. Le chapitre 73 prévoit donc une recette de 304.072 euros et le chapitre 74 une recette de 75.237 euros.

Le chapitre 75 prévoyant une recette de 76.930 euros concerne les quelques dons faits à la commune, la location de la salle polyvalente, et la redevance des baux ruraux, mais également un reversement attendu de la communauté de communes des portes euréliennes d'Ile de France pour le retrait de notre commune.

Par ailleurs, cette section comprend également l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 pour un montant de 314.374,46 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (avec reports 2024): 792.028,46 euros

Chapitres	
013- Atténuation de charges : 12.212 €	12 212,00 €
70- Produits de services, du domaine et ventes diverses : 8.388 €	8 388,00 €
73- Impôts et taxes : 304.072 €	304 072,00 €
74- Dotations et participations : 76.048 €	76 048,00 €
75- Autres produits de gestion courante 76.930 €	76 930,00 €
76- Produits financiers : 4 €	4,00 €
77- Produits exceptionnels : 0 €	- €
excédent de fonctionnement reporté de 2024 : 314374,46 euros	314 374,46 €



Les dépenses d'investissement de l'année 2025 sont prévues pour un montant de 198.967,87 euros. Cette somme comprend d'une part les restes à réaliser de l'année 2024 et également les dépenses suivantes :

Le chapitre 23- Immobilisations en cours prévoit une somme de 1.000€

Le chapitre 21- Immobilisations corporelles représente une dépense de 197.967,87 euros. Les investissements majeurs envisagés en 2025 sont la construction d'un terrain multisports sur l'aire de loisirs, l'achat d'un chargeur pour le nouveau tracteur communal, la rénovation totale du système de chauffage de la salle polyvalente par l'installation d'une pompe à chaleur air/air, le remplacement de plusieurs illuminations de Noël qui ne fonctionnent plus, l'installation d'un nouveau portique pour les enfants sur l'aire de loisirs et enfin l'installation d'un défibrillateur à l'entrée extérieure de la salle polyvalente.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 198.967,87 euros

Chapitres
 23-immobilisations en cours: 1000
 21- Immobilisations corporelles : 197.967,87 €
 Dont restes à réaliser de 2024 : 57.548,80 euros

1 000,00 €
 197 967,87 €



Les recettes d'investissement de l'année 2025 sont prévues pour un montant équilibré aux dépenses de 198.967.87 euros.

Le chapitre 10-Dotations et fonds divers concerne le reversement des taxes d'aménagements et le reversement de TVA sur les investissements éligibles. Il est prévu un montant de 14.500 euros

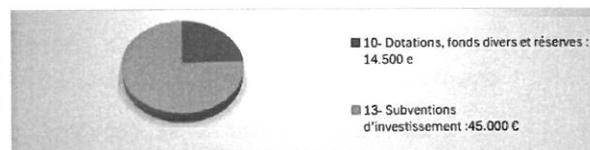
Le chapitre 13- Subventions d'investissements concerne les différentes subventions demandées pour les investissements de l'année. Il est prévu un montant de 45.000€ mais celui-ci sera certainement plus élevé si les demandes pour le terrain multisports aboutissent.

Cette section comprend également l'excédent de 2024 à reporter d'un montant de 139.467,87 euros.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (avec reports 2024) : 198.967,87 euros

Chapitres
 10- Dotations, fonds divers et réserves : 14.500 e
 13- Subventions d'investissement :45.000 €
 excédent d'investissement reporté de 2024 : 139.467,87€

14 500,00 €
 45 000,00 €
 139 467,87 €



le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif de l'année 2025.

6-Subvention au comité des fêtes (délibération 14-2025)

A.BOUTIN présente au conseil municipal une demande de subvention pour le comité des fêtes de Chartainvilliers pour un montant de 800 euros. Il rappelle que le conseil municipal avait décidé de leur verser la somme de 400 euros en 2024.

Le conseil municipal, souhaite encourager leurs animations qui font vivre le village tout au long de l'année.

le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le versement de la somme de 800€ au comité des fêtes de Chartainvilliers

7-Signature marché de travaux- Terrain multisports

A.BOUTIN présente un résumé de l'analyse des offres reçues effectué par le maître d'œuvre Eure et Loir ingénierie.

Le marché a été divisé en deux lots :

- le lot 1 concerne la préparation du terrain et sera nommé « voirie »
- le lot 2 concerne le montage de l'équipement et sera nommé « terrain multisports »

L'analyse des offres démontrent les résultats suivants
estimation maître d'œuvre

lot1 : 27.119€ HT

lot 2 : 56.355 HT

critères

60% qualités techniques

40% prix des prestations

notes attribuées -Lot 1

critère 1 qualités techniques (sur 60 points)

Pigeon TP	Colas	TPCI	Eurovia	Margueritat	TP28
60	59	52	55	56	44

critère 2 prix des prestations (sur 40 points)

34.90	40	34.58	37.19	23.95	38.35
	29.871,48 HT			49.893 HT	
	35.843,78 TTC			59.871,60 TTC	

résultats lot 1

94.39	99	86.58	92.19	79.95	82.35
-------	----	-------	-------	-------	-------

Marché attribué à Colas

notes attribuées -Lot 2

critère 1 qualités techniques (sur 60 points)

SARL Gogy	Premier's France
60	26

critère 2 prix des prestations (sur 40 points)

24.17 points	40
60.000 HT	36.253 HT
72.000 TTC	43.503 TTC

résultats lot 2

84.17 points	66 points
--------------	-----------

Marché attribué à SARL Gogy

recap

Colas	29.871,48 HT	35.845,78 TTC
Sarl Gogy	60.000 HT	72.000 TTC
	89.871,48 HT	107.845,78 TTC

G.BOUAZIZ demande le calendrier de réalisation

A.BOUTIN l'informe que le délai de fabrication du terrain multisports est de 10 à 12 semaines et qu'en le commandant rapidement tout devrait être fini avant la fin des vacances scolaires d'été.

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer le Lot 1 (voirie) à la société Colas France pour un montant de 29.871€ HT soit 35.845,78€ TTC ; décide d'attribuer le Lo 2 (terrain multisports) à la SARL Gogy pour un montant de 60.000€ HT soit 72.000€ TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au marché de travaux correspondant ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Questions diverses :

1. Retrait de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France

A.BOUTIN revient sur le retrait de notre commune de la communauté de communes des Portes Euréliennes qui n'est toujours pas réglé. Il indique en avoir discuté avec plusieurs maires concernés également par ce retrait mais aussi avec M. Jean Pierre Gorges, président de Chartres Métropole.

M. Gorges a indiqué aux maires concernés qu'il prendrait l'affaire en main en demandant une réunion avec le Préfet. Par ailleurs il précise que le sujet bloquant : les écuries de Maintenon, pourrait être sorti du dossier afin qu'il soit clôturé définitivement.

A.BOUTIN indique également que sans nouvelles en septembre, il conviendra d'effectuer une saisine directe du Préfet. En effet, toutes les communes concernées souhaitent que cela soit réglé avant la fin du mandat communal.

2. Problème de circulation Rue du 11 Novembre

D.LEJEUNE interpelle le conseil municipal sur le fait que les véhicules roulent beaucoup trop vite dans la rue du 11 novembre. De plus, le fait que de nombreux véhicules se garent des deux côtés de façon anarchique rendent cette rue très dangereuse et difficile pour les piétons qui souvent, ne peuvent pas marcher sur les trottoirs.

F.TANTY demande où en sont les travaux d'enfouissement de réseaux prévus dans cette rue par Chartres Métropole et Energie Eure et Loir.

A.BOUTIN lui répond que les riverains ont reçu cette semaine des formulaires à signer pour ces travaux et que des carottages vont être effectués très prochainement pour préparer le chantier.

F.TANTY rétorque qu'il n'y a donc aucun intérêt à aménager la voirie avant l'exécution de ces travaux mais qu'une réflexion peut être mise en place dès à présent. Les conseillers évoquent la possibilité de réduire la chaussée et de mettre des priorités de passage et également de réduire le nombre de stationnements.

A.BOUTIN demande à D.VERNIOL si un test peut être fait par le département pour savoir ce qu'il y a de plus sécuritaire à mettre en place. D.VERNIOL répond qu'il va s'en occuper.

S.DROIT rappelle qu'il y a tout de même les cars scolaires et de gros engins agricoles qui passent par cette rue.

3-Rond-Point de la RD906

D.LEJEUNE indique que le rond-point qui mène à Chartainvilliers par le RD906 n'est pas du tout aménagé ni entretenu et elle souhaite savoir qui doit s'en occuper

A.BOUTIN lui répond que c'est au département de s'en occuper. Il indique qu'il avait demandé il y a environ deux ans à ce qu'un embellissement soit effectué, qu'ils avaient mis quelques fleurs de jachères mais que rien d'autres n'avait été entrepris par la suite.

F.TANTY demande si Chartres Métropole ne pourrait pas envisager une uniformisation pour définir le périmètre de l'agglomération, donner un sentiment d'appartenance et de cohérence globale.

4. Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique

F.TANTY informe le conseil municipal que la commune a été informée que la commune de St-Piat sortirait du Syndicat en cas de non-réponse de la préfecture. Si tel est le cas, F.TANTY souhaiterait que l'on informe la sénatrice d'Eure et Loir Chantal Deseyne afin d'avoir un éclairage sur cette situation, voir pour être médiatrice, dans l'optique de retrouver une harmonie au sein du syndicat.

Il se demande également si l'on peut faire des démarches auprès de la préfecture ou auprès de conseil juridiques, éventuellement en cohésion avec la commune de Soulaire, avant de se retrouver devant le fait accompli.

5. Recensement communal et propositions pour les séniors

F.TANTY a consulté les chiffres du dernier recensement de l'INSEE et a relevé que le nombre d'habitants de + de 75 ans a augmenté de 9% en 5 ans. Il a relevé également qu'un tiers des habitants du village a plus de 60 ans.

Il pense que le Conseil Municipal devrait s'interroger sur les activités à proposer aux séniors de la commune car il estime qu'on ne leur propose pas grand-chose. Il pense qu'il faudrait dès à présent réfléchir, comme évoqué précédemment à leur faciliter les déplacements au sein de la commune. D.LEJEUNE lui répond que ses remarques sont pertinentes mais demande à F.TANTY ce qu'il est possible de faire . F.TANTY lui répond qu'il serait possible de commencer par une réunion pour y réfléchir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h12

Signatures

Alain BOUTIN
Maire



Danielle BENOIST
Secrétaire de séance

Procès-verbal approuvé lors du conseil municipal du 19 Juin 2025
Publié sur www.chartainvilliers.fr le 24 Juin 2025
Affiché le 24 Juin 2025

